Service des approvisionnements

Rapport annuel 2025

Application des Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec

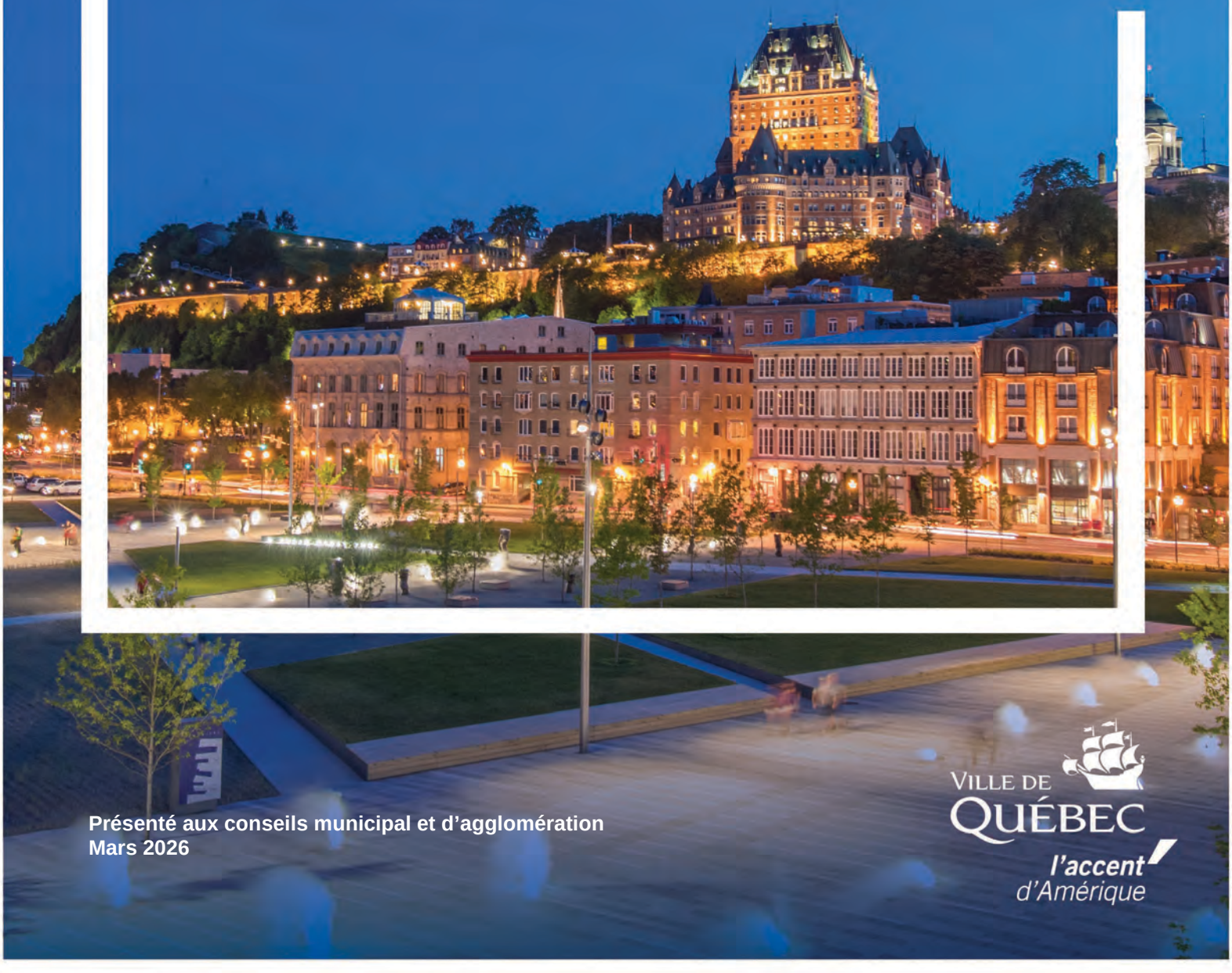

Présenté aux conseils municipal et d'agglomération
Mars 2026

VILLE DE QUÉBEC
l'accent d'Amérique

Table des matières

Table des matières iii

Mot du directeur du Service des approvisionnements iv

Mise en contexte 6

1- Modifications apportées aux Règlements 7

2- Application des mesures prévues aux Règlements découlant des paragraphes 1 à 6 des articles 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes 8

3- Rotation des fournisseurs à l'égard des contrats dont la dépense est inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public 11

4- Demandes de prix électroniques soumises à moins de trois fournisseurs 12

5- Autorisation de conclure de gré à gré par le directeur général et le directeur du Service des approvisionnements 13

6- Modification apportée aux documents prévus au Règlement 16

7- Contrats dont la dépense est au moins égale au seuil de la mise en concurrence et pour lesquels un appel d'offres sur invitation ou une demande de prix électronique a été effectué auprès d'aucun fournisseur local 17

Mot du directeur du Service des approvisionnements

Au nom du Service des approvisionnements, j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel 2025 sur l'application des Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec.

L'année 2025 a été marquée par d'importantes fluctuations tarifaires ayant perturbé la chaîne d'approvisionnement nord-américaine. L'imposition de droits de douane par les États-Unis sur certains produits, suivie de mesures de rétorsion canadiennes, a fragilisé plusieurs secteurs, notamment les technologies de l'information et les industries manufacturières.

Dans ce contexte, le gouvernement du Québec a adopté un règlement encadrant l'attribution de certains contrats municipaux, limitant notamment les appels d'offres sur invitation et les contrats de gré à gré exclusivement aux entreprises établies au Québec ou dans un territoire visé par un accord applicable, sauf autorisation du comité exécutif. Au total, c'est 78 entreprises situées hors Québec ou dans un territoire non visé par un accord applicable qui ont été autorisées à recevoir des contrats par le comité exécutif.
La valeur totale des transactions s'élève à 512 234 $ CA.

Bien que la valeur totale des acquisitions autorisées soit réduite, face à ce défi, la Ville de Québec doit renforcer sa résilience organisationnelle en privilégiant davantage les fournisseurs locaux ou alternatifs et en identifiant des solutions canadiennes ou européennes. Ces efforts permettront d'assurer la continuité des opérations tout en améliorant les pratiques d'acquisition.

Données statistiques pour l'année 2025, comparées à 2024 :

Indicateur	2024	2025
Nombre de dossiers d'acquisition (appel d'offres et dérogation)	1262	1107
Taux de mise en concurrence *Proportion des contrats publics attribués à la suite d'une mise en concurrence*[1]	53,41 %	59,53 %
Taux de procédure ouverte *Proportion des contrats publics attribués à la suite d'un appel d'offres public*[2]	33,04 %	34,33 %
Nombre moyen de soumissions par appel d'offres	3,74	3,79
Taux d'approvisionnement local *Par rapport à la valeur octroyée dans l'année*	56,32 %	68,22 %
Sommaires décisionnels	539	520
Bons de commande approuvés	68 887	63 480
Valeur des bons de commande (avant taxes)	840,02 M$	925,89 M$
Transactions approuvées par cartes d'achat (valeur)	12,5 M$	11,1 M$
Valeur moyenne de l'inventaire	28,65 M$	35,71 M$

[1] 33 000 $ taxes nettes pour l'année 2025.
[2] 133 800 $ taxes nettes pour l'année 2025.

L’analyse comparative 2024-2025 met en évidence deux écarts significatifs : l’augmentation de la valeur moyenne de l’inventaire, attribuable à la constitution de stocks critiques aux opérations palliant les délais de livraison, et la diminution des transactions par carte d’achat découlant d’un meilleur encadrement des achats de faible valeur.

Au cours de la prochaine année, le Service des approvisionnements veillera à mettre en œuvre la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, instaurant un régime plus simple et performant, sans compromis quant à l’intégrité des marchés publics.

David Drouin, avocat
Directeur du Service des approvisionnements
Ville de Québec

Mise en contexte

Le 2 décembre 2019, le conseil municipal a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle, R.V.Q. 2760*. Le 4 décembre 2019, le conseil d'agglomération a adopté le *Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle, R.A.V.Q. 1299.*[3]

Ces règlements répondent à l'obligation prévue à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* d'adopter un règlement sur la gestion contractuelle s'appliquant à tout contrat de la Ville de Québec et à son agglomération.

Comme mentionné à l'article 43 des Règlements sur la gestion contractuelle, chaque année, lors d'une séance du conseil municipal et d'agglomération, le directeur du Service des approvisionnements doit déposer un rapport d'application de ce règlement. Ce rapport doit :

1. Indiquer si des modifications ont été apportées aux règlements au cours de l'année, et le cas échéant, la nature de celles-ci;
2. Rendre compte de l'application des mesures prévues à ces Règlements découlant des paragraphes 1 à 6 des articles 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;
3. Rendre compte de l'application des mesures prises pour favoriser la rotation des fournisseurs à l'égard des contrats dont la dépense est inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public;
4. Indiquer le nombre de contrats dont la dépense est égale ou supérieure au seuil de la mise en concurrence pour lesquels une demande de prix électronique a été effectuée auprès de moins de trois fournisseurs;
5. Indiquer le nombre de contrats conclus de gré à gré en application des articles 14 et 14.1 des Règlements;
6. Indiquer si des modifications ont été apportées aux documents prévus aux Règlements, et le cas échéant, la nature de celles-ci;
7. Indiquer le nombre de contrats dont la dépense est égale ou supérieure au seuil de la mise en concurrence pour lesquels un appel d'offres sur invitation ou une demande de prix électronique a été effectué auprès d'aucun fournisseur local.

Ce rapport est publié sur le site Internet de la Ville.

[3] Nommés comme suit dans le rapport, selon le cas :
- Le « Règlement », lorsqu'il est fait référence à l'un ou l'autre règlement ;
- Les « Règlements sur la gestion contractuelle » ou les « Règlements », s'il est fait référence aux deux règlements en même temps.

1- Modifications apportées aux Règlements

Au cours de l'année 2025, le *Règlement sur la gestion contractuelle R.V.Q. 2760* et le *Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle R.A.V.Q. 1299* n'ont subi aucune modification.

2- Application des mesures prévues aux Règlements découlant des paragraphes 1 à 6 des articles 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes

La *Loi sur les cités et villes* stipule à l'article 573.3.1.2 que le règlement adopté par la Ville doit prévoir :

1. Des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
2. Des mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011)* et du *Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r. 2)* adopté en vertu de cette loi;
3. Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
4. Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
5. Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
6. Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

Truquage des appels d'offres

Pour favoriser l'application de cette mesure, la communication est un outil efficace pour s'assurer que les fournisseurs respectent le cadre normatif applicable à une municipalité.

Pour ce faire, une formation virtuelle à l'intention des fournisseurs a été mise en ligne sur le site Internet de la Ville de Québec afin de leur permettre d'appréhender les étapes clés pour contracter avec la Ville, tout en respectant les obligations légales et les pratiques d'approvisionnement. Cette formation interactive les aide à éviter les erreurs et à assurer une communication transparente et conforme dans le cadre de leurs échanges avec la Ville.

Aussi, plus globalement, la Ville agit sur les leviers suivants qui permettent notamment de limiter les opportunités de truquage des offres :

- Stimuler la concurrence;
- Éviter les exigences règlementaires excessives dans les cahiers des charges;
- Outiller les approvisionneurs sur les meilleures pratiques.

Lobbyiste

Le Service des approvisionnements assume le rôle de répondant pour les employés de la Ville en lien avec les activités de lobbyistes lors de l'acquisition de biens, de services et de travaux de construction.
Il exerce le pivot de la communication entre les fournisseurs et les services requérants de la Ville et s'assure de documenter la conformité des dossiers aux lois et règlements applicables.

Pour mieux encadrer les situations d'influence, la Ville a mis en place une activité de réseautage express « Faire affaire avec la Ville » qui est une belle occasion de rencontrer les fournisseurs locaux. La première

édition s’est déroulée le 14 octobre 2025, à ExpoCité. À cette occasion, les fournisseurs participants ont fait la présentation de leur offre de service à des représentants de différentes unités de la Ville. L’activité fut un succès, avec 36 entrepreneurs participants et plus de 70 représentants de plusieurs équipes de la Ville.

Un dépliant d’information pour faciliter leur compréhension globale des processus d’approvisionnement a été remis aux participants.

Une seconde édition de l’activité est en préparation.

Intimidation, trafic d’influence ou corruption

Depuis 2022, le directeur du Service des approvisionnements exerce les fonctions dévolues au conseil municipal et au conseil d’agglomération par la *Loi sur l’Autorité des marchés publics (RLRQ, chapitre A-33.2.1*).

Une plainte relative à un document d'appel d'offres public peut être transmise à l'Autorité des marchés publics, pourvu qu'elle soit soumise préalablement à la municipalité de même que dans les délais requis. Pour ce faire, la Ville de Québec s'est dotée d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes. Si le soumissionnaire n'est pas satisfait de la réponse du Service des approvisionnements, il peut alors s'adresser à l'Autorité des marchés publics qui vérifiera le respect du processus d'adjudication du contrat public. La Ville de Québec, par l’intermédiaire de son Service des approvisionnements, doit alors transmettre et mettre à la disposition tout document ou renseignement jugé nécessaire pour procéder à la vérification et soumettre ses recommandations. La recommandation de l'Autorité des marchés publics est motivée et transmise sans délai au dirigeant de l'organisme municipal.

Au cours de l’année 2025, l’Autorité des marchés publics n’a pas émis de recommandation à la Ville de Québec à cet effet.

Situation de conflit d’intérêts

Le Service des approvisionnements est membre actif du Comité de soutien à l’éthique de la Ville, qui remplit un rôle-conseil auprès des employés qui font face à des questionnements ou à des dilemmes éthiques et formule des recommandations et des avis éthiques aux personnes qui font appel à lui. Ce comité, qui bénéficie d’une indépendance afin d’être en mesure de conseiller les employés à tous les échelons hiérarchiques, joue aussi un rôle de vigie sur les risques éthiques. Dans le prolongement, le *Guide de références pour une culture de l’éthique* de la Ville aborde largement le concept de conflit d’intérêts.

Objectivité du processus

Deux formations virtuelles sont accessibles aux nouveaux employés sur le portail Système de gestion des apprentissages (SGA). L’une des formations démystifie la gestion contractuelle à la Ville de Québec, l'autre établit les bonnes pratiques durant un comité de sélection. Au cours de la dernière année, 86 nouveaux employés de la Ville de Québec ont suivi la formation sur la gestion contractuelle et 50 employés ont suivi la formation sur les comités de sélection.

Mécanisme de modification de contrat

Le 28 mai 2025, le comité exécutif a modifié le *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1*, pour se conformer à la *Loi édictant la Loi sur les contrats des*

organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux sanctionnée le 25 mars 2025 par l'Assemblée nationale. Ce règlement hausse le seuil d'attribution d'un contrat sans mise en concurrence d'un fonctionnaire de 100 000 $ au seuil de l'appel d'offres public (seuil actuel à 139 000 $).Cette nouvelle disposition a un impact sur le mécanisme de modification de contrat, puisque le montant maximal autorisé pour une dépense supplémentaire reliée à un contrat adjugé par un fonctionnaire sans mise en concurrence passe de 100 000 $ à 139 000 $.

Outre l'intégration de cette indexation, le règlement a subi également quelques modifications de forme pour tenir compte du nouveau vocabulaire utilisé en matière de contrats.

3- Rotation des fournisseurs à l'égard des contrats dont la dépense est inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public

Le *Règlement sur la gestion contractuelle* prévoit quatre modes d'adjudication pour les contrats dont la dépense est inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public, à savoir :

- Appel d'offres sur invitation;
- Demande de prix électronique;
- Gré à gré sur autorisation du directeur général;
- Gré à gré sur autorisation du directeur du Service des approvisionnements.

Deux de ces modes d'adjudication (appel d'offres sur invitation et demande de prix électronique) nécessitent une mise en concurrence dont le contrat est adjugé au plus bas soumissionnaire conforme.

Au total, **363** contrats/lots pour une valeur totale de **17 998 910** $ ont été conclus en respect des Règlements sur la gestion contractuelle. Voici les résultats selon les deux premiers modes d'adjudication, le troisième et le quatrième mode sont détaillés à la section 5.

Appels d'offres sur invitation

Nombre d'appels d'offres	Nombre de contrats/lots	Nombre de fournisseurs différents ayant obtenu un contrat	Valeur totale arrondie	Valeur moyenne par contrat/lot arrondie
20	24	21	1 746 536 $	72 772 $

Demandes de prix électronique (DPE)

Nombre de DPE	Nombre de DPE soumises à trois fournisseurs	Nombre de DPE soumises à moins de trois fournisseurs	Valeur totale arrondie	Valeur moyenne par contrat arrondie
298	293	5	13 111 521 $	43 998 $

4- Demandes de prix électroniques soumises à moins de trois fournisseurs

Les Règlements sur la gestion contractuelle prévoient que la demande de prix électronique doit être soumise à trois fournisseurs. L'article 12 des Règlements sur la gestion contractuelle prévoit que si moins de trois fournisseurs sont inscrits au fichier central des fournisseurs et qu'aucun autre fournisseur n'a été trouvé, le responsable du contrat au Service des approvisionnements consigne un résumé de la recherche sérieuse et documentée au système financier. Voici les informations pour les cinq demandes de prix électroniques adjugées qui ont été soumises à moins de trois fournisseurs :

Demandes de prix électroniques (DPE) soumises à moins de trois fournisseurs

DPE	Objet du contrat	Nom des fournisseurs sollicités*	Montant du contrat avant les taxes applicables	Bon de commande / Entente
92162	Entente d'achat pour espaces publicitaires dans un quotidien	o **MÉDIAQMI INC (LE JOURNAL DE QUÉBEC / CANOE CA)** o COOPÉRATIVE NATIONALE DE L'INFORMATION INDÉPENDANTE, COOP DE SOLIDARITÉ (CN2J)	49 600 $	3759182 3806130
92852	Acquisition d'émetteurs pour le système Lorawan	o LABRECQUE LANGLOIS INC (COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC) o **GROUPE X-TELIA INC**	94 600 $	3772023
93403	Entente Fourniture de produits chimiques -Traitements des eaux	o **TECHNOLOGIES PROPRES TGWT INC (LES GARS DU TANNIN)** o GESTHERM INC	25 722 $	3782513
93695	Acquisition de média filtrant pour l'une des tours de traitement d'eau du Centre de biométhanisation	o **JOHN COCKERILL CY-BO INC** o FABCO PLASTIQUES INC	33 760 $	3796542
93697	Valorisation du digestat déshydraté du Centre de biométhanisation de la matière organique	o **BIOGÉNIE CANADA INC** o ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC	109 645 $	3788734

* Le fournisseur sollicité en **caractère gras** est l'adjudicataire du contrat.

Ainsi, pour chacune des demandes de prix électronique comportant moins de trois fournisseurs, des démarches ont été consignées au système financier et elles répondent aux attentes prévues aux Règlements. L'expertise nécessaire sur certains contrats pour le secteur d'activité est la principale raison consignée.

5- Autorisation de conclure de gré à gré par le directeur général et le directeur du Service des approvisionnements

L'autorisation de conclure de gré à gré est un mode d'adjudication pour les contrats sous le seuil des appels d'offres publics qui ne nécessite pas une mise en concurrence. Pour ce faire, le requérant doit soumettre au directeur général une demande écrite démontrant que la Ville de Québec n'a pas avantage à procéder à une mise en concurrence pour l'acquisition du bien ou du service et que les mesures établies pour assurer la rotation des fournisseurs sont respectées.

Au cours de l'année 2025, conformément au *Règlement sur la gestion contractuelle*, le directeur général a autorisé la conclusion sans mise en concurrence de 26 contrats pour une valeur de 1 763 458 $ (avant taxes) et deux ententes d'une valeur maximale de 158 377 $.

Autorisation de conclure de gré à gré par le directeur général

Bon de commande ou entente	Objet du contrat	Nom des fournisseurs	Montant du contrat avant les taxes applicables	Montant limite de l'entente avant les taxes applicables
3777643	Valorisation de digestats mixtes et enrichis (93351) - Plan de contingence numéro 2	ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC	89 159 $	
3776798	Valorisation de digestats mixtes et enrichis (93348) - Plan de contingence numéro 1	ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC	89 161 $	
3771023	Valorisation à la demande de digestat enrichi du mercredi au dimanche (93079)	ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC	98 515 $	
3771003	Valorisation à la demande de digestat enrichi du jeudi au samedi (93040)	ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC	98 522 $	
3761183	Testeur d'ajustement de masques respiratoires (92340)	CONCEPT CONTROLS INC	31 099 $	
3780475	Services techniques - Organisation d'un événement pour l'assermentation 2025 des élus municipaux	FRONTENAC HOTEL LP (FAIRMONT LE CHÂTEAU FRONTENAC)	36 384 $	
3784647	Services professionnels - Évaluation monétaire des végétaux	NADEAU FORESTERIE URBAINE INC	86 000 $	
3775174	Services professionnels - Accompagnement pour le suivi annuel de la grotte de Courville (PPD240526)	CIMA+ S.E.N.C.	86 752 $	
3809866	Remise à neuf du moteur diesel de l'unité 08600 (94003)	C.B. DIESEL INC	41 957 $	
3769974	Recrutement de postes spécialisés en technologies de l'information (92368)	LES SOLUTIONS TECHNIQUES TUNDRA/TUNDRA TECHNICAL SOLUTIONS INC	45 113 $	
3766463	Mise sous-enveloppes des factures annuelles 2025	ÉDITIONS LE TÉLÉPHONE ROUGE INC (GROUPE ETR / MAGNIFICAT)	51 429 $	
3803069	Mise à la poste par courrier recommandé pour les avis 540 (VPT) (94292)	PUROLATOR INC		50 000 $
3770348	Inventaire du patrimoine bâti construit avant 1940 - Secteur Montcalm	PASSERELLES - COOPÉRATIVE DE TRAVAIL	86 975 $	
3769945	Inventaire du patrimoine bâti (avant 1940) pour le quartier Saint-Sauveur de l'arrondissement de La Cité-Limoilou - Lot A	GROUPE A INC	86 625 $	

Bon de commande ou entente	Objet du contrat	Nom des fournisseurs	Montant du contrat avant les taxes applicables	Montant limite de l'entente avant les taxes applicables
3798613	Fourniture de lubrifiant en vrac (93663)	PETRO CANADA LUBRICANTS INC / LUBRIFIANTS PETRO CANADA INC		108 377 $
3799875	Formation Profil de compétence des cadres 2026	INTELLIGENCESANTÉ INC	98 250 $	
3772286	Formation en soins d'urgence des nouveaux candidats et maintien des compétences (CTAQ) (92491)	CTAQ COOPÉRATIVE DES TECHNICIENS AMBULANCIERS DU QUÉBEC	85 251 $	
XXXXXX*	Biens et/ou services pour le Service de police	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX*	36 000 $	
3799952	Distribution du cahier de l'électeur (94196)	ÉDITIONS LE TÉLÉPHONE ROUGE INC (GROUPE ETR / MAGNIFICAT)	51 700 $	
3809366	Conception, fabrication et installation d'un système antichute pour les camions d'ordures	9101-4423 QUÉBEC INC (PRAXIS TECHNOLOGIE PROGRESSIVE)	115 000 $	
3805288	Conception de deux panneaux publicitaires signatures	QUATRO DESIGN INC	56 482 $	
3809861	Acquisition et installation d'un moteur diesel Caterpillar sur l'unité 05636 (94002)	ADF DIESEL QUÉBEC INC	43 003 $	
3778983	Acquisition du référentiel de compétences EPSI et ses composantes (93402)	ÉVALUATION PERSONNEL SÉLECTION INC	40 154 $	
3769096	Acquisition de pièces pour le montage des camionnettes de police (92809)	PRODUITS D'ÉLECTRONIQUE ET DE SIGNALISATION (P.E.S.) CANADA INC	74 487 $	
3791926	Acquisition de consoles et de supports articulés pour les véhicules du Service de police de la Ville de Québec (93868)	PRODUITS D'ÉLECTRONIQUE ET DE SIGNALISATION (P.E.S.) CANADA INC	43 980 $	
XXXXXX*	Biens et/ou services pour le Service de police	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX*	59 506 $	
XXXXXX*	Biens et/ou services pour le Service de police	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX*	51 195 $	
3761077	Accompagnement - Outils portefeuille, cellule de coordination et cadre de gouvernance GIA250093 (92348)	GESTION DE PROJET BENOIT LALONDE INC	80 760 $	

* Caviardé pour des raisons de sécurité publique.

La valorisation des digestats mixtes et enrichis du centre de biométhanisation de la matière organique a nécessité l'obtention de quatre autorisations de contracter. En collaboration avec le Service des affaires juridiques, un plan de contingence a été mis en place, comprenant les quatre autorisations, pour la période requise à la concurrence afin de suppléer à l'absence de fournisseur. La grève de Postes Canada a également nécessité trois autorisations de contracter afin de s'assurer que la Ville soit en mesure de répondre à ses obligations légales.

Autorisation de conclure de gré à gré par le directeur du Service des approvisionnements

Le Service des approvisionnements met actuellement en place trois programmes d'homologation et de qualification afin d'encadrer la mise en œuvre de l'approvisionnement durable pour des achats estimés entre le seuil de la mise en concurrence, mais en dessous du seuil des appels d'offres publics.

Deux projets pilotes ont été réalisés en 2025 dans le cadre des deux programmes d'approvisionnement durable suivants :

- *Programme d'homologation et de qualification écoresponsables* :
  Qualification de fournisseurs écoresponsables en structures récréatives (89478);
- *Programme de relève de fournisseurs* :
  Acquisition et installation d'équipements pour véhicules d'urgence (92228).

Au cours de l'année 2025, conformément au *Règlement sur la gestion contractuelle* et aux programmes mis en place, le directeur du Service des approvisionnements a autorisé la conclusion sans mise en concurrence de 8 contrats d'une valeur de 637 153 $ (avant taxes) et de 5 ententes d'une valeur maximale de 581 865 $.

Bon de commande ou entente	Objet du contrat	Nom des fournisseurs	Montant du contrat avant les taxes applicables	Montant limite de l'entente avant les taxes applicables
3771392	Acquisition et installation d'équipements pour véhicules d'urgence (92228) *Programme de relève de fournisseurs*	9421-5704 QUEBEC INC. (VITRO-PLUS AÉROPORT)		116 373 $
3777937	Acquisition et installation d'équipements pour véhicules d'urgence (92228) *Programme de relève de fournisseurs*	P.S. MÉTAL INC		116 373 $
3785733	Acquisition et installation d'équipements pour véhicule d'urgence (92228) *Programme de relève de fournisseurs*	LE CARROSSIER RIVE SUD INC		116 373 $
3790549	Acquisition et installation d'équipements pour véhicules d'urgence (92228) *Programme de relève de fournisseurs*	FORTIN AUTO RADIO INC (FORTIN SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES)		116 373 $
3799455	Acquisition et installation d'équipements pour véhicules d'urgence (92228) *Programme de relève de fournisseurs*	9046-6566 QUÉBEC INC (VITRO PLUS ZIEBART / PAREBRISES BEAUPORT)		116 373 $
3767648	Fourniture et installation d'une structure de jeux 5-12 ans au parc Primevères (92613) *Programme d'homologation et de qualification écoresponsables*	ATMOSPHÄRE INC	110 616 $	
3773092	Achat et installation de structure de jeux - Parc Fargy (92682) *Programme d'homologation et de qualification écoresponsables*	TESSIER RÉCRÉO PARC INC	92 851 $	
3780982	Fourniture et installation de structure de jeux - Parc de Calgary *Programme d'homologation et de qualification écoresponsables*	ABC RÉCRÉATION QUÉBEC INC (ABC RÉCRÉATION)	83 509 $	
3783306	Fourniture et installation de structures récréatives - Parc de l'Accueil (91256) *Programme d'homologation et de qualification écoresponsables*	ABC RÉCRÉATION QUÉBEC INC (ABC RÉCRÉATION)	56 021 $	
3783801	Fourniture et installation de structure récréative - Parc Saint-Charles-Garnier *Programme d'homologation et de qualification écoresponsables*	ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC (SOLUJEUX MOBILE / ÉVOLUJEUX JAMBETTE)	80 719 $	
3783810	Fourniture et installation de structure de jeux - Parc Saint-Raphaël *Programme d'homologation et de qualification écoresponsables*	ATMOSPHÄRE INC	52 592 $	
3783822	Fourniture et installation de structures récréatives - Parc Karim-Ouellet *Programme d'homologation et de qualification écoresponsables*	TESSIER RÉCRÉO PARC INC	75 263 $	
3785193	Fourniture et installation de structure récréative - Parc de l'Amitié *Programme d'homologation et de qualification écoresponsables*	ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC (SOLUJEUX MOBILE / ÉVOLUJEUX JAMBETTE)	85 582 $	

6- Modification apportée aux documents prévus au Règlement

Un formulaire d’autorisation de contracter de gré à gré selon les critères d’approvisionnement durable est utilisé par le Service des approvisionnements afin d’encadrer l’utilisation des articles 14.1 des Règlements sur la gestion contractuelle concernant la possibilité de contracter de gré à gré.

7- Contrats dont la dépense est au moins égale au seuil de la mise en concurrence et pour lesquels un appel d'offres sur invitation ou une demande de prix électronique a été effectué auprès d'aucun fournisseur local

Au sens du Règlement, un fournisseur local est un fournisseur ayant un établissement sur le territoire de l'agglomération de Québec ou à Wendake.

Pour 2025, 35 contrats ont été adjugés après appel d'offres sur invitation ou demande de prix électronique au cours desquels aucun fournisseur local n'a été sollicité.

Bon de commande ou entente	Objet du contrat	Montant du contrat avant les taxes applicables
3764520	DPE - Entretien terrains synthétiques	86 600 $
3806336	Acquisition de plates-formes pour camionnettes	65 200 $
3764342	DPE - Fourniture de fibre de bois haute performance destinée aux aires de jeux	69 300 $
3786455	DPE - Entretien des abonnements annuels Graykey - 2025-2027	101 311 $
3759445	Location de camion écureur d'égout	15 650 $
3780255	Fourniture de bacs de plantation pour sécuriser la piste cyclable	24 255 $
3778065	Acquisition d'appareils et d'accessoires de sonorisation	62 931 $
3818776	Acquisition d'un balayeur laser 3D terrestre et abonnement au logiciel de traitement des nuages de points 3D (94669)	38 585 $
3806182	DPE Acquisition de balises de plastique pour le déneigement	28 000 $
3796867	DPE Achat de tuyauterie pour réseau d'aspiration industriel	28 826 $
3798682	DPE - Entretien 8 000 heures des deux compresseurs Ariel JGP/2	29 488 $
3777824	DPE- Fourniture et livraison de sacs filtrants	29 953 $
3764562	DPE - Abonnement Autodesk Construction Cloud	43 250 $
3803368	DPE Location d'un camion écureur d'égout	30 700 $
3777216	DPE - Acquisition de licences annuelles d'outils de gestion centralisée	82 775 $
3803339	DPE Test climat - Révision linguistique et création de capsules de formation	39 767 $
3812844	DPE - Acquisition de sonomètres autonomes	99 579 $
3812523	DPE - Acquisition et renouvellement d'abonnements Axiom	110 809 $
3778889	Prise en charge de certains résidus domestiques dangereux (RDD) en provenance des écocentres (93189)	96 222 $
3808060	Acquisition de générateurs d'azote	58 680 $
3795223	Services professionnels d'un conseiller en concours d'architecture	63 900 $
3761936	DPE Service de formateur en sauvetage nautique pour premier répondant	70 308 $
3795110	Acquisition lot de tuyauterie PVDF projet VEP232004	76 929 $
3817972	Acquisition d'un analyseur de particules en temps réel	101 176 $

Bon de commande ou entente	Objet du contrat	Montant du contrat avant les taxes applicables
3789448	DPE - Remplacement des contrôles DDC inopérants B0928	84 445 $
3772023	Acquisition d'émetteurs pour le système Lorawan	94 000 $
3784942	DPE Acquisition de caméras thermiques	104 442 $
3813186	DPE Étude d'avant-projet pour réfection des murs côte de la Pente-Douce (S0270)	112 071 $
3762742	DPE Fourniture d'enrobés bitumineux tièdes	34 450 $
3813947	Fourniture d'enrobés bitumineux tièdes	35 900 $
3804908	Fourniture et livraison de polymère - STEU Est et Ouest	74 100 $
3776236	DPE Service de réparation et de calibration d'appareil de radioprotection	74 965 $
3796413	Nettoyage des ouvrages de captage et de traitement des eaux - LEVQ	114 283 $
3361699	DPE- Fourniture et livraison de sacs filtrants	20 624 $
3775780	Acquisition d'équipements d'arpentage Antenne GPS	61 263 $

Après vérification, il appert que les biens et services requis sont de nature spécialisée et, par conséquent, le nombre de fournisseurs locaux potentiels est limité.